



Débat d'Orientation Budgétaire

29 janvier 2020

Annexe 3

Le Débat d’Orientation Budgétaire : Objectifs et Cadre juridique

Objectifs du Débat d’Orientation Budgétaire

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Cadre juridique du débat d’orientation budgétaire

Le Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l’article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l’examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c’est une étape essentielle de la vie démocratique d’une ville.

Il permet à l’assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d’être informée sur l’évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d’orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l’analyse prospective, sur les principaux investissements, le niveau de la dette et son évolution, les taux d’imposition.

Projet de loi de finances

1 - PLF 2020 -Prévisions macro-économiques et orientations

- Le Gouvernement prévoit à la fois de réduire:
 - la dépense publique (53,4% du PIB en 2020 contre 55% en 2017, soit 40 milliards d'euros de dépenses évitées),
 - les déficits publics (soit 2,2% du Produit Intérieur Brut), équivalent à une baisse de 20 milliards d'euros entre 2019 et 2020,
 - les prélèvements obligatoires (44,3% et baisse de 30 milliards d'euros en 2020 par rapport à 2017) .
- Les baisses d'impôt engagées sur l'ensemble du quinquennat atteindront in fine 27 milliards d'euros pour les ménages et 13 milliards d'euros pour les entreprises.
- Le taux de croissance prévu est de 1,3%.
- Le taux d'inflation est estimé à 1,2%.

2 - PLF 2020 - Mesures impactant les collectivités territoriales

- La suppression définitive de la Taxe d'Habitation est confirmée pour 80% des foyers en 2020 et 100% en 2023. L'Etat s'est engagé à compenser cette perte en reversant aux communes la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. (détail page suivante)
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reste stable.
- L'Etat annonce un renforcement du soutien à l'investissement local, notamment par le biais du FCTVA qui croît de 350 Millions d'euros (+6%). Les dotations en faveur de l'investissement, telle la DETR, demeurent aux montants de l'an passé.

INFO « SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION »

1) Un gain supplémentaire de pouvoir d'achat de 18 Md€ pour les contribuables

En 2022, les contribuables paieront, pour la dernière fois, la taxe d'habitation afférente à leur habitation principale. Dès 2020, les 80 % de contribuables les moins aisés ne paieront plus cette taxe. Les autres contribuables ne paieront que **70 % de leur TH en 2021 puis 35 % en 2022 et 0 % en 2023**. Il s'agit d'un allègement massif de la pression fiscale, de l'ordre de 18 Md€, qui permettra à l'ensemble des foyers d'être dispensés du paiement de la TH afférente à leur habitation principale, soit en moyenne 723 € par foyer, en 2023.

Les contribuables continueront, par ailleurs, à payer les autres impôts nationaux (TVA...), locaux (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ainsi que la redevance télé.

2) Une compensation à l'euro près pour les collectivités

Les collectivités continueront de bénéficier de leurs dotations et de leur fiscalité, dont la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Les communes et les intercommunalités, qui perçoivent la taxe d'habitation afférente à l'habitation principale, seront compensés à l'euro près. La part de **taxe foncière sur les propriétés bâties** perçue par les départements va ainsi être attribuée aux communes. Le bloc communal assurant des services publics de proximité, bénéficiera donc de la totalité de la taxe foncière.

En contrepartie, une fraction d'un impôt national dynamique, la **TVA**, sera versée aux intercommunalités, à la ville de Paris et aux départements.

Commune de Jarnac

- Compte administratif
- Exécution budgétaire et affectation du résultat
- Prospective 2020 – 2023
- Evolution de la dette

Compte administratif 2019

Compte Administratif 2019
budget général

Fonctionnement

	BP2019+DM	CA2019		BP2019+DM	CA2019
011 charges à caractère général	1 201 083,00	1 003 788,83	002 excédent antérieur reporté	1 382 425,35	-
012 charges de personnel	2 127 500,00	2 035 681,53	013 atténuation de charges	41 000,00	34 670,83
014 atténuation de produits	70 000,00	65 349,00	042 opération d'ordre entre sections	-	-
022 dépenses imprévues	80 000,00	-	70 ventes de produits	129 720,00	165 757,65
023 virement section investissement	1 284 717,35	-	73 impôts et taxes	3 340 674,00	3 435 397,10
042 opération d'ordre entre sections	422 130,17	421 287,85	74 dotations, subventions	571 071,00	604 983,27
65 autres charges de gestion courante	409 850,00	391 254,45	75 autres produits de gestion courante	53 800,00	61 206,84
66 charges financières	41 500,00	39 484,41	76 produits financiers	10,00	6,48
67 charges exceptionnelles	5 300,00	679,46	77 produits exceptionnels	123 380,17	125 410,41
68 provisions Eau / Asst	-	-	78 reprises sur amortissements	-	-
total	5 642 080,52	3 957 505,53	total	5 642 080,52	4 427 432,58

Investissement

	BP2019+DM	CA2019		BP2019+DM	CA2019
001 déficit antérieur reporté	-	-	001 excédent antérieur reporté	70 692,64	-
022 dépenses imprévues	70 000,00	-	021 virement section fonctionnement	1 284 717,35	-
10 dotations, fonds divers	300,00	281,30	10 dotations, fonds divers	652 907,36	656 927,33
16 emprunts	185 300,00	184 679,82	13 subventions	45 100,00	10 618,08
19 différence sur réalisation	-	-	024 produits de cession immo	-	-
20 immobilisations incorporelles	50 000,00	1 510,16	16 emprunts	519 302,48	900,00
204 subvention d'équipement	290 500,00	55,49	19 différence sur réalisation	2 655,31	2 655,31
21 immobilisations corporelles	392 450,00	215 118,02	20 immobilisations incorporelles	-	-
23 immobilisations en cours	1 437 400,00	548 216,11	21 immobilisations corporelles	116 474,86	116 474,86
2046 Attribution compensation invest	58 000,00	57 595,77	28 amortissements	287 000,00	286 397,68
4541 Travaux effectués pour compte de tiers	3 300,00	-	48 compte de régularisation	16 000,00	15 760,00
total	2 487 250,00	1 007 456,67	4542 Travaux effectués pour compte de tiers	3 300,00	-
			total	2 998 150,00	1 089 733,26

Restes à Réaliser	510 900,00	1 118 200,00	Restes à Réaliser	0	37 300,00
TOTAL	2 998 150,00		TOTAL	2 998 150,00	

[illegible]

Prospective budgétaire 2020 -2023

Prospective budgétaire 2020-2023

Evolution des recettes de fonctionnement

Stagnation voire régression de la DGF

Hypothèse de stagnation de la compensation de l'Etat pour les exonérations de taxes locales

Evolution de la part communale des contributions directes limitée à l'augmentation des bases

Suppression progressive jusqu'en 2020 de la Taxe d'habitation compensée par une dotation

Maintien des tarifs municipaux

dotation de solidarité de la CDA de Grand Cognac en baisse

Evolution des dépenses de fonctionnement

Evolution des charges à caractère général : maintien, strict contrôle des dépenses

Maintien d'un budget global des animations des commissions et des subventions aux associations

Augmentation des charges de personnel de 2% par an pour le personnel titulaire + heures supplémentaires / maîtrise de l'emploi du personnel saisonnier / augmentation des cotisations Retraites

55% des dépenses réelles de fonctionnement / 57 agents au 1er janvier 2020 (49 titulaires/6 contractuels/2 apprentis)

Evolution de la masse salariale pour tenir compte des départs en retraite et personnel des écoles

Conséquences de la restitution de la compétence Scolaire

Prospective budgétaire 2020-2023 - suite

Prévision des dépenses d'investissement				
Projet	2020	2021	2022	2023
Budget Général				
Travaux quais	700 000			
Avenue du Général Leclerc		2 500 000		
Travaux de voirie (dont rue Aumonerie)	500 000			
Travaux écoles	50 000			
Entretien équipements et bâtiments Stade	50 000			
Travaux local Judo	180 000			
aménagement extension du Cimetière des Grands'Maisons	145 000			
Achat Terrains et Bâtiments / réserve foncière	100 000			
MSAP	60 000			
Entretien des bâtiments et espaces publics	150 000			
Renouvellement du parc roulant et petits matériels	80 000			

Evolution de la dette

EVOLUTION DE LA DETTE / COMMUNE						
Année	Dettes antérieures Nouv. Emprunts Fin d'exercice	Annuité	Capital	Intérêt	Capital restant dû	
2012	Fin exercice	642 451	513 292	129 159	2 675 812	
2013	Fin exercice	642 933	536 184	106 749	2 139 628	
2014	Fin exercice	568 207	469 501	98 706	3 070 126	
2015	Fin exercice	540 407	420 296	120 111	2 649 829	
2016	Fin exercice	589 127	425 692	163 435	2 559 782	
2017	Fin exercice	307 438	253 863	53 575	2 305 918	
2018	Fin exercice	261 856	215 490	46 366	2 090 427	
2019	Fin exercice	225 694	184 480	41 214	1 905 948	
		-				
	Emprunt	-			500 000	
2020	Fin exercice	193 352	156 588	36 764	1 749 360	
		-				
	Emprunt	-			500 000	
2021	Fin exercice	243 776	181 747	62 029	2 067 613	
	Emprunt	-			500 000	
2022	Fin exercice	294 475	207 245	87 230	2 360 367	
pour une prévision de 1.500.000 € d'emprunt sur 3 ans						

Evolution de la dette - Suite

Année	Cible à atteindre	Annuité	Capital restant dû au 31/12	% des recettes fonctionnem
2012	431473	642 451	2 675 812	17,09%
2013	431473	642 933	2 139 628	17,10%
2014	431473	568 207	3 070 126	15,11%
2015	431473	540 407	2 649 829	14,37%
2016	431473	589 127	2 559 782	15,67%
2017	444904	307 438	2 305 918	8,18%
2018	451193	261 856	2 090 427	6,96%
2019	451193	225 694	1 905 948	6,00%
2020	451193	193 352	1 749 360	5,14%
2021	451193	243 776	2 067 613	6,48%
2022	451193	294 475	2 360 367	7,83%



Evolution de la dette – budgets annexes

EVOLUTION DE LA DETTE / MAISON DE SANTE

Année	Dettes antérieures Nouv. Emprunts Fin d'exercice	Annuité	Capital	Intérêt	Capital restant dû	
2018	Fin exercice	35 544	32 888	2 678	1 383 567	
2019	Fin exercice	109 596	97 088	12 508	1 786 479	2019 : réalisation emprunt de 500M
	Emprunt	-	-	-	350 000	
2020	Fin exercice	109 596	78 918	30 678	1 707 561	350M long terme sur 25 ans
2021	Fin exercice	-	-	-	-	
	Fin exercice	137 909	92 190	45 719	1 965 370	
2022	Fin exercice	138 065	93 732	44 333	1 871 638	

Pour info, est prévu un prêt relai d'environ 550 000 euros avec possibilité de remboursements anticipés sans frais liés au rythme de compensation du FCTVA

EVOLUTION DE LA DETTE / EXTENSION LOTISSEMENT

Année	Dettes antérieures Nouv. Emprunts Fin d'exercice	Annuité	Capital	Intérêt	Capital restant dû
2019	Fin exercice	1 118	-	1 118	800 000
2020	Fin exercice	-	-	-	-
	Fin exercice	3 920	-	3 920	800 000
2021	Fin exercice	-	-	-	-
	Fin exercice	802 940	800 000	2 940	-

